



Enquête unifiée auprès des entreprises

Enquête annuelle de 2006 auprès des sièges sociaux

If you prefer to receive
this document in English,
please call us toll-free
at: 1 888 881-3666.

Guide de déclaration

Ce guide est conçu pour vous aider à répondre à l'Enquête annuelle de 2006 auprès des sièges sociaux. Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, veuillez composer le numéro de la ligne d'aide de Statistique Canada ci-dessous.

Ligne d'aide : 1 888 881-3666

Table des matières

	Page
A – Introduction	2
B – Revenus	2
C – Dépenses	4
D – Stocks de ce siège social	8
E – Emploi à ce siège social	8



A – Introduction

Objet de l'enquête

L'Enquête auprès des sièges sociaux est réalisée en vue de produire des statistiques plus exactes et plus complètes sur les entreprises au Canada. Au nom de l'ensemble de leur entreprise, les sièges sociaux achètent une vaste gamme de services d'entreprises externes (p. ex. services juridiques, publicité ou assurance), remplissent des fonctions administratives générales (p. ex. la paye, la dotation ou la comptabilité) et gèrent des unités spécialisées à l'intérieur de l'entreprise (p. ex. les centres de vente, les entrepôts, les installations de camionnage ou les centres de recherche et de développement). Comme ces activités représentent des dépenses considérables et nécessitent un effectif important, ces données doivent être comprises dans les statistiques relatives à l'ensemble de l'économie.

Certains sièges sociaux prennent des mesures supplémentaires, telles que la génération de revenus, soit en traitant avec des clients externes ou des clients internes (c. à d. d'autres unités de l'entreprise), soit en imputant leurs dépenses à d'autres unités commerciales. Les renseignements concernant ces activités sont essentiels si l'on veut broser un tableau complet du rendement de l'entreprise et ils sont traités dans le présent questionnaire.

Regroupées avec des renseignements provenant d'autres sources, ces données serviront à produire les estimations officielles de la production économique provinciale, territoriale et nationale au Canada, de même que les estimations officielles de l'activité par industrie. Ces estimations seront utilisées par les administrations publiques pour établir les programmes nationaux et régionaux et pour planifier les politiques, de même que par le secteur privé pour mesurer le rendement des secteurs d'activité et le développement des marchés.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise. **Les données déclarées dans le présent questionnaire resteront strictement confidentielles.** Elles serviront exclusivement à des fins statistiques et seront publiées seulement de façon agrégée. Les dispositions de la *Loi sur la statistique* qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi.

Couverture

Veillez remplir le présent questionnaire seulement pour l'(les) unité(s) commerciale(s) correspondant à la section préimprimée de la page couverture du questionnaire.

Renseignements sur la période de déclaration

Veillez déclarer les données pour **votre exercice financier de 12 mois** se terminant entre le 1er avril 2006 et le 31 mars 2007.

B – Revenus

Les revenus de cette section ont été classés en deux catégories principales, les revenus provenant de transactions avec des clients externes et les revenus provenant de transactions avec des clients internes.

Inclure :

- tous les revenus canadiens (y compris le commerce électronique) que vous avez comptabilisés pour les ventes ou les transferts à d'autres entreprises et à d'autres unités de votre entreprise;
- tous les revenus (y compris le commerce électronique) reçus de l'extérieur du Canada par cette unité commerciale.

Exclure :

- taxes de vente fédérale, provinciale et territoriale perçues telles que la TPS/TVH, la TVP et la TVQ, en vue d'être remises à un organisme gouvernemental.

Revenus de ce siège social

Revenus provenant de clients externes, questions 2 à 7

En plus des ventes de biens et services à des clients externes, certains sièges sociaux remplissent les fonctions « charnières » pour l'entreprise et enregistrent tous les revenus provenant des transactions avec les clients externes, tout en cumulant les fonctions administratives de l'entreprise.

Inclure :

- seulement les revenus provenant d'un tiers ou d'une entreprise non affiliée.

Exclure :

- les revenus provenant de facturations présentées à d'autres unités commerciales de l'entreprise.

2. Ventes de biens fabriqués ou assemblés par des unités commerciales affiliées au siège social et qui ont été transférés à ce siège social pour la vente à des clients externes

Inclure :

- tous les produits qui sont fabriqués ou assemblés aux usines de l'entreprise (ou aux emplacements où l'installation est une prolongation du procédé de fabrication) pour lesquels le prix de vente final est perçu par ce siège social. La valeur des produits mentionnés

ci-dessus devrait être déclarée à l'établissement manufacturier selon le coût ou la valeur de l'écriture comptable. Veuillez déclarer ces montants à la **section C**, question 4.

Exclure :

- tous les produits fabriqués ou assemblés aux usines de l'entreprise pour lesquels le prix de vente final est facturé par l'usine directement au client.

3. Ventes de biens achetés pour la revente dans le même état qu'au moment de l'achat, achetés d'unités commerciales qui ne sont pas affiliées à ce siège social (c.-à-d. un tiers) pour la vente à des clients externes

Inclure :

- la valeur des livraisons de biens achetés et revendus dans le même état qu'au moment de l'achat, facturés par ce siège social;
- toutes les ventes de produits en consignation provenant de l'étranger et les biens manufacturés à l'étranger à partir de matières vous appartenant, facturées par ce siège social;

Les coûts reliés aux articles précédents devraient être déclarés à la **section C**, question 5.

Exclure :

- tous les biens achetés et vendus dans le même état qu'au moment de l'achat, les ventes de produits en consignation provenant de l'étranger ainsi que les biens manufacturés à l'étranger à partir de matières vous appartenant qui sont facturés par d'autres unités commerciales de l'entreprise.

Si vos livres comptables ne vous permettent pas de faire la distinction entre les produits achetés pour la revente, dans le même état qu'au moment de l'achat, et les produits de fabrication propre, veuillez donner votre meilleure estimation.

4. Ventes de services fournis par les employés de cette unité commerciale pour la vente à des clients externes

Inclure :

- services de gestion;
- services d'experts-conseils;
- services de traitement des données;
- services administratifs;
- revenus provenant de travaux de recherche et de développement;
- revenus provenant des services.

5. Revenus de location et de crédit-bail provenant de clients externes

Inclure :

- tous les revenus provenant de la location ou de crédit-bail pour des biens immobiliers; que ceux-ci aient ou non été produits par des unités commerciales de votre entreprise;
- machineries et équipement achetés par ce siège social et loués au moyen d'un crédit-bail ou loués à d'autres unités commerciales ou au grand public (machineries de tous genres, moteurs, camions de tous genres, remorques, autres équipements, etc.).

Exclure :

- les revenus provenant de la location ou de crédit-bail pour de la machinerie et de l'équipement produits par des unités commerciales de votre entreprise.

6. Autres revenus d'exploitation provenant de clients externes

Inclure :

- commissions, redevances, droits de franchise;
- autres revenus d'exploitation qui ne sont pas compris ci-dessus.

Revenus provenant de clients internes, questions 8 et 9

Les revenus provenant de transactions avec des clients internes (p. ex. d'autres unités de cette entreprise) ont été identifiés parce qu'ils représentent des dépenses importantes pour les sièges sociaux (p. ex. juridiques, publicitaires, assurance) et l'emploi dans une entreprise. Certains sièges sociaux répartissent ces dépenses à d'autres unités commerciales de l'entreprise.

Inclure :

- seulement les revenus provenant des autres unités commerciales de l'entreprise.

Exclure :

- les rentrées relatives à des factures présentées à un tiers ou à des entreprises non affiliées.

8. Frais de gestion ou tous autres frais de services fournis et payés à ce siège social par d'autres unités de l'entreprise

Inclure :

Frais de gestion ou tous autres frais de services reçus par ce siège social et provenant d'autres unités commerciales de l'entreprise pour des services fournis par ce siège social et d'autres unités de soutien à l'entreprise. On retrouve par exemple les frais :

- juridiques;

- de services de paye;
- publicitaires;
- d'assurances;
- de promotion, etc.

9. Tous les autres revenus d'exploitation provenant d'autres unités de cette entreprise qui ne sont pas déclarés ci-dessus

Inclure :

- redevances, commissions, droits de franchisage;
- ventes intra-compagnie.

12. Revenus non liés à l'exploitation

Inclure :

- revenus en intérêts et dividendes;
- gains sur la vente d'immobilisations;
- profits provenant des changements dans les taux de change;
- tous les autres revenus non liés à l'exploitation.

C – Dépenses

Inclure :

- toutes les dépenses (y compris les dépenses pour le commerce électronique) engagées au Canada ou à l'extérieur du Canada et comptabilisées par cette unité commerciale.

Exclure :

- TPS/TVH et TVQ;
- dépenses engagées par des unités commerciales situées à l'extérieur du Canada.

Rémunération du travail, questions 1 à 3

Les employés sont des travailleurs pour qui vous remplissez un formulaire T4 - État de la rémunération payée de l'Agence du revenu du Canada.

1. Salaires et traitements des employés du siège social SEULEMENT

Les montants déclarés pour les salaires et traitements de vos employés doivent être les rémunérations brutes, avant toute déduction, pour l'impôt sur le revenu et les cotisations aux régimes d'assurance-maladie, d'assurance-accident, les cotisations au régime de retraite, les assurances ou tout autre avantage à l'exception des avantages sociaux payés par l'employeur.

Inclure :

- paye de vacances;

- paiement des heures supplémentaires;
- bonis;
- allocation de présence;
- profits partagés avec les employés;
- commissions payées aux employés permanents.

Exclure :

- cotisations versées par l'employeur pour l'indemnisation des accidents du travail. Veuillez déclarer ces montants à la **section C**, question 2;
- cotisations versées par l'employeur aux régimes de bien-être social et d'avantages sociaux (p. ex. pensions, assurances, assurance-maladie et prestations d'emploi supplémentaires). Veuillez déclarer ces montants à la question 2 ci-dessous.

2. Part des avantages sociaux versée par l'employeur

Inclure :

- cotisations sociales de l'employeur aux régimes provinciaux ou territoriaux en santé et en éducation applicables à cette unité commerciale;
- régimes d'assurance-vie et d'assurance-maladie complémentaire (p. ex. régimes de soins médicaux, dentaires, médicaments et soins de la vue);
- cotisations aux régimes de pension du Canada (RPC) et du Québec (RRQ);
- cotisations de l'employeur aux régimes de retraite;
- cotisations au régime d'indemnisation des accidents du travail (régime provincial ou territorial applicable à ce siège social ou à d'autres unités de soutien à l'entreprise);
- cotisations au régime d'assurance-emploi (a.-e.);
- allocations de retraite ou paiements forfaitaires versés aux employés au moment de la cessation d'emploi ou de départ à la retraite;
- tous les autres avantages aux employés tels que les garderies et les régimes de prestations supplémentaires de chômage (PSC).

Coût des biens vendus, questions 4 et 5

4. Coût des biens vendus par des unités commerciales affiliées à ce siège social et transférés à ce siège social pour être vendus à des clients externes. (Veuillez déclarer la vente de ces biens à la section B, question 2.)

Le coût des biens vendus est le montant indiqué pour un article dans les livres comptables et les états financiers des unités commerciales affiliées à ce siège social.

5. Coût des biens achetés pour la revente dans le même état qu'au moment de l'achat, et achetés d'unités commerciales qui ne sont pas affiliées à ce siège social. (Veuillez déclarer la vente de ces biens à la section B, question 3.)

Veillez déclarer le prix de revient effectif pour le siège social (ou les autres unités de soutien à l'entreprise). Si vos livres comptables ne vous permettent pas de faire la distinction entre les biens achetés de l'extérieur de l'entreprise et les biens manufacturés par les établissements de votre propre entreprise, veuillez fournir votre meilleure estimation.

Dépenses de services, questions 6 à 18

Inclure :

- les dépenses pour cette section se rapportent aux services achetés de commerces externes **seulement** (p. ex. d'un tiers).

Exclure :

- les frais de gestion ou tous autres frais de services qui seront déclarés aux questions 26.a et 26.b.

6. Transport, livraison (en sous-traitance), entreposage et stockage des biens, poste et messagerie

Inclure :

- les services de transport par chemin de fer de marchandises, de lettres et de colis;
- les services de transport par la route de marchandises, de lettres et de colis;
- les services de déménagement d'ameublement d'habitation et de fournitures de bureau et d'autres biens;
- les services de transport par voie de pipeline;
- les services de transport côtier et transocéanique de marchandises;
- les services de transport aérien de marchandises, de lettres et de colis;
- les services de location de camions, de navires pour le transport côtier et transocéanique, de navires sur les eaux intérieures ou d'aéronefs avec pilote;
- les services d'entreposage frigorifique;
- les services de liquides en vrac ou d'emmagasinage de gaz;
- les services de transport de marchandises sur les eaux intérieures;
- les services postaux et de messagerie.

7. Frais de téléphone et autres services de télécommunications

Inclure :

- les services de téléphone, de télécopieur, de téléphone cellulaire ou de téléavertisseur utilisés pour la transmission de la voix, de données ou d'images;
- les frais d'accès à Internet et les achats de services de transmission par câble et par satellite d'émissions de télévision, de radio et de programmes musicaux;
- les services de télécommunications par câble;
- les services de télécommunications sans fil;
- les services de télécommunications par satellite;
- les services d'accès en direct;
- les services d'information en ligne.

8. Dépenses de location et de crédit-bail

Inclure :

- la location de locaux à bureaux ou d'autres biens immobiliers;
- les véhicules automobiles (sans chauffeur);
- les ordinateurs et les périphériques (sans opérateur);
- les autres biens matériels et les équipements (sans opérateur);
- la location ou le crédit-bail de services ayant trait à d'autres biens (p. ex. bandes vidéo, télévisions, ameublement);
- les dépenses pour l'achat d'énergie, d'essence et d'eau (s'il y a lieu).

Exclure :

- la location et le crédit-bail de véhicules automobiles, de matériel et d'équipement avec chauffeur ou opérateur. Veuillez déclarer ces montants à la fonction correspondante (p. ex. les services de location de biens livrés par des véhicules automobiles avec chauffeur devraient être déclarés à la question 6 de la présente section).

9. Achats de services de réparation et d'entretien, y compris les dépenses pour services de conciergerie et de nettoyage

Inclure :

- les matières, les pièces et la main-d'oeuvre;
- les dépenses pour l'achat de services de réparation et d'entretien pour les bâtiments, les structures et les véhicules automobiles;

- les dépenses pour l'achat de services de réparation et d'entretien pour d'autres biens (p. ex. les produits métalliques ouvrés ou les services de réparation de meubles).

Exclure :

- les frais de gestion immobilière. Veuillez déclarer ces montants à la question 17 de la présente section.

10. Paiements versés à une agence de placement ou à un service de location de personnel (p. ex. rémunération de travailleurs temporaires versée par l'intermédiaire d'une agence et frais de services de recherche de personnel)

Inclure :

- les services de recherche de cadres;
- les services d'agences de placement;
- les services de personnel de soutien de bureau;
- les services de personnel d'aide domestique;
- les services d'autres travailleurs commerciaux ou industriels;
- les services de personnel médical;
- les services d'autre personnel.

11. Dépenses en recherche et en développement (sous-traitance)

Inclure la recherche et le développement expérimental en :

- sciences physiques;
- chimie et biologie;
- ingénierie et technologie;
- sciences de l'agriculture;
- sciences médicales et pharmacologie;
- sciences culturelles, sociologie et psychologie;
- économie et droit.

12. Frais pour tous les autres services professionnels et commerciaux

Inclure :

- les frais juridiques;
- les frais de comptabilité et de vérification;
- les frais d'architecture;
- les frais de consultation;
- les frais d'enseignement et de formation.

13. Primes d'assurance

Inclure :

- les services d'assurance-vie et les services de retraite individuels;

- les services d'assurance-accident et d'assurance-maladie;
- les services d'assurance-automobile, d'assurance maritime, d'assurance aviation et autres assurances transports;

- les services d'assurance de transport de marchandises;
- les services d'assurance de responsabilité civile;
- les services d'assurance crédit et caution.

Exclure :

- les paiements pour le compte des employés qui sont considérés comme des avantages imposables. Veuillez déclarer ces montants à la question 2 ci-dessus.

14. Frais de publicité et de promotion

Inclure :

- les services de planification, de création et de placement publicitaires;
- les services d'achat ou de vente, moyennant commission, d'espace ou de temps d'antenne pour la publicité;
- les services d'organisation de foires commerciales et d'expositions.

15. Frais de voyage, de repas et de représentation

Inclure :

- les frais de transport des voyageurs, d'hébergement, de repas et autres allocations de déplacement;
- les services de repas avec service complet de restauration;
- les services de traiteurs offrant des services de repas à l'extérieur;
- les services des arts du spectacle, de promotion d'événements et d'organisation;
- les services d'exploitation des installations pour les arts du spectacle;
- les autres services des arts du spectacle et de spectacles sur scène.

16. Droits et redevances de franchisage

Inclure :

- redevances de franchisage;
- brevets;
- marques de commerce;
- droits d'auteur.

À TITRE
D'INFORMATION
SEULEMENT

17. Toutes les autres dépenses pour achats de services qui ne sont pas mentionnées ci-dessus

Inclure :

- les frais de gestion immobilière;
- les frais d'enlèvement de déchets et de produits dangereux;
- les frais de services financiers;
- les frais bancaires;
- les commissions liées à l'utilisation de cartes de crédit et de débit;
- les services de traitement des eaux;
- les services de vidange et de nettoyage de réservoirs.

Exclure :

- les intérêts débiteurs. Veuillez déclarer ce montant à la question 29 de la présente section.

Autres dépenses d'exploitation, questions 19 à 25

19. Dépenses pour fournitures de bureau

Inclure :

- papier;
- fournitures pour photocopieurs, imprimantes et télécopieurs;
- disquettes;
- instruments pour écrire;
- autres fournitures de bureau.

Inclure aussi, s'ils ne sont pas capitalisés, les ordinateurs, les imprimantes, les photocopieurs, les logiciels et le mobilier de bureau, etc.

Exclure :

- frais de poste et de messagerie. Veuillez déclarer ces montants à la question 6 de la présente section;
- frais de téléphone et autres services de télécommunications. Veuillez déclarer ces montants à la question 7 de la présente section.

20. Frais d'exploitation, de réparation et d'entretien des fournitures

Inclure :

- les fournitures pour l'exploitation, la réparation et l'entretien de vos équipements, véhicules et bâtiments.

Exclure :

- les montants qui sont compris dans vos dépenses de location et de crédit-bail. Veuillez déclarer ces montants à la question 8 de la présente section;

- les montants qui sont compris dans vos dépenses de services de réparation et d'entretien. Veuillez déclarer ces montants à la question 9 de la présente section, y compris les services de conciergerie et de nettoyage.

22. Total des dépenses en énergie et en approvisionnement en eau

Inclure :

- électricité;
- essence;
- mazout;
- carburant diesel;
- propane;
- gaz naturel;
- eau.

Exclure :

- les dépenses de carburant pour véhicules automobiles;
- les dépenses en énergie qui sont comprises dans vos dépenses de location et de crédit-bail. Veuillez déclarer ces montants à la question 8 de la présente section.

23. Amortissement et dépréciation (incluant l'actif et les obligations de crédit-bail de cette unité commerciale)

L'amortissement est l'annulation progressive des dépenses capitalisées.

La dépréciation est la méthode comptable qui consiste à répartir d'une façon systématique le coût d'acquisition d'un immeuble en fonction de sa durée probable d'utilisation. Il s'agit de la constatation comptable de l'amoindrissement progressif de la fonction auxiliaire de la valeur de l'immobilisation.

24. Impôts fonciers et taxes d'affaires, licences et autres permis

Inclure :

- les impôts fonciers, à l'exception de ceux qui sont compris dans votre compte de dépenses de location et de crédit-bail;
- les taxes de transferts de propriétés;
- les impôts sur le capital des grandes compagnies;
- les droits d'immatriculation des véhicules;
- l'impôt sur les lotissements;
- les droits de location payés au gouvernement (p. ex. valeur marchande de l'accès au littoral et droits de coupe);
- les frais pour permis de bâtir et les frais de développement.

25. Toutes les autres dépenses d'exploitation

Inclure :

- les dépenses pour créances irrécouvrables;
- les valeurs non encaissables;
- les dons et rajustement des stocks.

Exclure :

- les intérêts débiteurs. Veuillez déclarer ce montant à la question 29 de la présente section.

Frais de gestion ou tous autres frais de services versés ou reçus (Canada ou extérieur), questions 26.a à 27

26.a Frais de gestion ou tous autres frais de services versés à des établissements affiliés ou à des tiers à l'extérieur du Canada

Inclure :

- les frais de gestion **ou tous autres frais de services** versés par ce siège social (ou les autres unités de soutien à l'entreprise) à d'autres unités de l'entreprise situées à l'extérieur du Canada.

26.b Frais de gestion ou tous autres frais de services versés à des établissements affiliés ou à des tiers au Canada

Inclure :

- les frais de gestion **ou tous autres frais de services** versés par ce siège social (ou les autres unités de soutien à l'entreprise) à d'autres unités de l'entreprise situées au Canada.

D – Stocks de ce siège social

Inscrire la valeur comptable des stocks (c.-à-d. le montant inscrit dans les livres comptables).

Inclure :

- les stocks **appartenant** à cette unité commerciale et qui sont gardés au Canada ou à l'extérieur du Canada (y compris les stocks gardés dans tout entrepôt, point de vente, en transit ou en consignation).

Exclure :

- les stocks gardés en consignation pour autrui.

1. Les biens fabriqués ou produits par des unités commerciales affiliées à ce siège social et transférés à ce siège social pour la vente à des clients externes

Inclure :

- les stocks de produits finis.

Exclure :

- les matières premières, les produits en cours de fabrication.

2. Biens achetés pour la revente dans le même état qu'au moment de l'achat provenant d'unités commerciales non affiliées à ce siège social et vendus à des clients externes

Inclure :

- les biens qui sont achetés pour la revente sans être transformés.

Veillez noter que les achats et les ventes de tels biens pour la revente doivent être déclarés à la **section B**, question 3 et à la **section C**, question 5.

E – Emploi à ce siège social

Pour calculer le nombre moyen de personnes employées, ajoutez le nombre de personnes employées au cours de la dernière période de paye pour chaque mois et divisez cette somme par le nombre de mois de la période de déclaration (normalement 12).

Inclure :

- les employés à temps plein, à temps partiel et les employés temporaires;
- les employés en congé payé qui sont inscrits sur votre liste de paye, y compris ceux qui travaillent dans des unités d'appoint et qui font partie du siège social.

Exclure :

- les travailleurs contractuels ou en sous-traitance qui ne sont pas inscrits sur votre liste de paye;
- les retraités de l'entreprise;
- les personnes qui travaillent entièrement à commission pour lesquelles vous ne cotisez pas au Régime de pension du Canada ou au Régime des rentes du Québec ou au Régime d'assurance-emploi;
- les administrateurs externes d'entreprises constituées en société.

Merci!